pour la prochaine décennie. Deuxièmement, le Conseil estime que le PARI doit s'adapter aux changements qui surviennent dans l'infrastructure des sciences et de la technologie au Canada. Troisièmement, le PARI doit mettre au point un nouveau cadre de planification ainsi que de nouvelles stratégies de gestion et de prestation du programme compte tenu des compressions budgétaires⁶⁰. Par ailleurs, M. Perron a déclaré que le Plan stratégique répond également aux difficultés d'ordre structurel dans l'administration des contributions qui ont entraîné un problème dans la gestion de l'encaisse du PARI.

Le Plan stratégique établit de nouveaux principes de base du PARI. Par exemple, le programme fournira dorénavant une aide plus sélective aux projets et aux partenariats et ne comportera plus quatre éléments, mais deux. Le Plan stratégique examine aussi le mandat et la mission du PARI. Par ailleurs, il propose une gestion partagée : la «gestion stratégique» demeurera la responsabilité du CNRC, tandis que la planification opérationnelle se fera au niveau des directeurs régionaux du PARI.

Par suite de la présentation du Plan stratégique, M. Perron a déclaré :

«Le PARI disposera de suffisamment de ressources et sera suffisamment souple pour mettre en oeuvre, dans l'ensemble, le même éventail de projets et répondre aux mêmes besoins qu'auparavant. . . . Fidèle à sa tradition, le PARI continuera à apporter à ses clients ce qu'il y a de meilleur en matière d'information, de conseils et de technologie, en puisant à toutes les sources, que ce soit au sein du CNRC ou à l'extérieur⁶¹.»

Le Plan stratégique a cependant suscité un certain nombre de questions. Certains témoins ont soulevé devant le Comité deux préoccupations à son sujet : les éléments du PARI et la décentralisation.

1. Éléments du PARI

Les changements proposés dans le Plan stratégique ramèneraient de quatre à deux les composantes du PARI. Le D^r Pulfer, qui a été membre du comité directeur chargé d'élaborer le plan, explique ainsi le bien-fondé de la proposition :

Si je me souviens bien, on s'inquiétait de la difficulté d'administrer le programme, parce qu'il comprenait un grand nombre de petits éléments. Une fois réparti selon les régions et selon ces éléments, il y avait trop de petits noyaux, difficiles à adapter. Je ne sais pas si cette crainte était fondée et réaliste, mais je pense qu'il s'agit d'une des inquiétudes qu'ils essayaient d'apaiser⁶².

Pour le D^r Murray la réduction du nombre d'éléments restreint la flexibilité du programme :

Mon opinion personnelle est que les programmes mis au point par le PARI visaient différents secteurs. Ici, nous avons une tentative de les refondre pour les repartir en deux catégories générales. À mon avis, il perd de son efficacité, en ce

⁶⁰ Conseil national de recherches, Programme d'aide à la recherche industrielle : Plan stratégique des années 90, p. i.

⁶¹ Dr Perron, Procès-verbaux et témoignages, Fascicule 5, p. 5:9.

⁶² J.K Pulfer, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 4, p. 4:35.